



ARRETE N° 510-2012

**Arrêté de mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Juvignac
concernant le zonage assainissement eaux usées**

Le Maire,

- VU** le code de l'Urbanisme et notamment les articles R 123-13 et R 123-22 ;
- VU** la délibération du Conseil municipal en date du 11 juillet 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;
- VU** la délibération n°11177 du Conseil de Communauté de Montpellier Agglomération dans sa séance du 8 octobre 2012, relative à l'approbation définitive du zonage d'assainissement eaux usées ;

ARRETE

Article 1 :

Conformément aux dispositions de l'article R 123-22 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local de la commune de Juvignac est mis à la date du présent arrêté pour y reporter en annexe le périmètre à l'intérieur duquel l'autorité compétente peut surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation en application de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme.

Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

Article 3 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à Monsieur Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon.

Fait à Juvignac, le 19 décembre 2012

Pour le Maire,
Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN
Conseiller municipal délégué à l'Urbanisme

